

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAYAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

**JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.**

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste  
Un an. . . 18f. » 24f. «  
Six mois. . 10 » 13 «  
Trois mois. 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous avons reproduit d'après le *Sun* un passage important du discours de lord John Russell, dans lequel ce ministre parlait de l'acceptation de la note de Vienne par la Russie et le Sultan et de l'évacuation des Principautés. Le compte-rendu du *Sun* était inexact en quelques points. Aussi croyons-nous devoir reproduire textuellement les paroles de lord John Russell, d'après le *Times*. Le noble lord, après avoir rapporté de quelle façon a été libellée la dernière note de Vienne, continue en ces termes :

« J'ai dit précédemment que cette note a été expédiée le 2 août, à Constantinople, et qu'il n'est, jusqu'à présent, rien parvenu de cette capitale, relativement à la réception de la note. — Je puis, toutefois, déclarer que, le 23 du mois dernier, les ministres turcs étaient prêts à envoyer à Vienne, puis à Saint-Pétersbourg une note, différente de la première transmise par Reschid-Pacha. — Je crois, d'après la teneur de cette note qu'ils se trouveront en position d'adhérer à la note que les quatre puissances ont expédiée à Constantinople. — Néanmoins, en supposant qu'on soit finalement d'accord sur cette note comme étant une communication que doit faire la Turquie, et qui est satisfaisante pour toutes les parties, il restera encore la question de l'évacuation des Principautés (*applaudissements*). Il est évident qu'on ne se satisfera d'aucun arrangement qui n'impliquera pas ou ne mentionnera pas en termes exprès l'évacuation de ces territoires. (*Applaudissements*.)

» Suivant les déclarations faites par le général en chef des troupes russes et par le prince Menschikoff, cette évacuation doit suivre sur-le-champ l'acceptation de la note dont j'ai déjà parlé. J'ajouterai seulement que c'est un point que le gouvernement de S. M. regarde comme essentiel. Mais, relativement à la manière dont ce but peut être atteint, je demanderai au parlement la permission de n'en pas dire davantage sur ce sujet. Je le prierai de laisser au gouvernement le soin de s'assurer de ce point,

car c'en est un qui doit certainement être obtenu. (*Applaudissements*)

» A l'égard de la question qui s'est élevée là-dessus entre l'Angleterre et la France, je ferai observer que nous devons pouvoir en tout temps, en supposant que la Turquie soit en danger, envoyer notre flotte près des Dardanelles. Il est impossible d'adhérer à tout arrangement en vertu duquel l'envoi de notre flotte aux Dardanelles sera considéré comme un envahissement du territoire turc. Quant au reste, tout en regrettant de ne pouvoir déclarer que ces négociations sont *totalemment* terminées, je pense qu'on peut maintenant espérer que, sans jeter l'Europe dans des hostilités, l'indépendance et l'intégrité de la Turquie que, dès le commencement même de cette session, j'ai toujours dit être le but essentiel et la politique du gouvernement de S. M., seront garanties, et cela dans un temps qui n'est pas très-éloigné. »

Les déclarations de lord John Russell, comme on le voit, sont un peu moins affirmatives qu'on ne le supposait d'après la version du *Sun*. — Havas.

## INTÉRIEUR.

Par suite de nouveaux ordres donnés par l'Empereur, Leurs Majestés ne partiront que samedi 20, pour Dieppe. — Havas.

Le *Moniteur* contient divers décrets relatifs aux vacances de la Cour des comptes, aux succursales de la Banque de l'Algérie, et à des nominations judiciaires et administratives. — Havas.

Une dépêche télégraphique, arrivée à Paris, annonce que le vaisseau de 2<sup>e</sup> rang, et de 90 canons, l'*Iéna*, commandé par M. Mallet, capitaine de vaisseau, a quitté Toulon pour aller rallier l'escadre française à Besika.

## EXTÉRIEUR.

ITALIE. — Le *Journal officiel des Deux-Siciles* dé-

ment certaines nouvelles qui ont couru les journaux de l'Europe, au sujet d'armements considérables qui se feraient en Sicile. La feuille officielle fait particulièrement allusion à la *Gazette d'Augsbourg*, qui avait annoncé que les garnisons de Trapani, Syracuse et Catane avaient été renforcées, et qu'un camp d'observation avait été établi sur la crête du mont Pellegrino. Le journal officiel s'exprime en ces termes :

« Nous déclarerions dénuées de tout fondement ces nouvelles ainsi que toutes les autres parlant de renforts des milices et des grands armements en Sicile, si ces mêmes nouvelles n'étaient pas couvertes de ridicule par l'assertion d'un camp militaire sur le plateau inhospitalier du Mont-Pellegrino. Il y a des nouvelles qui se contredisent d'elles-mêmes. »

Le lieu est étrangement choisi, en effet, pour placer un camp militaire. Le mont Pellegrino, situé à une lieue et demie de Palerme, s'élève à une hauteur de 1965 pieds. De son sommet, où l'on arrive péniblement avec l'assistance des bêtes de somme, on domine le golfe, la mer et les montagnes. L'idée d'un camp militaire placé sur la crête du Pellegrino n'a pu se présenter qu'à l'esprit d'un écrivain aussi ignorant des lieux que de la stratégie militaire. Aurait-on, par hasard, supposé au brave général Filangierie la pensée de vouloir renouveler les prouesses d'Hamilcar Barca, qui, des hauteurs du Pellegrino, se défendit durant trois ans contre les Romains ?

Indépendamment de ces fausses nouvelles relatives à la Sicile, les journaux anglais ont parlé avec la même exactitude d'armements extraordinaires qui se feraient dans le royaume même de Naples. Une lettre de Naples, datée des derniers jours de juillet, nous dit à ce sujet :

« Ces bruits n'ont aucune espèce de fondement. Nous ne faisons rien de nouveau en fait d'armements. Notre armée est montée sur un tel pied qu'elle suffit au-delà pour assurer le maintien de l'ordre à l'intérieur et nous faire écarter toute appréhension du dehors. Au dedans, la tranquillité est plus affermie que jamais. Le peuple a profité de la leçon qu'il a

## FEUILLETON

Nous recevons le joli feuilleton qui suit, et l'insérons avec plaisir, quoique nous n'en partagions pas toutes les assertions historiques. PAUL GODET.

## A M. de COL... , en Afrique.

Vous voulez, qu'interrompant, pour aujourd'hui nos récits sur la belle Touraine, je vous dise ma petite excursion vers les rives enchantées de la Loire : pays féérique, aux horizons lointains, aux riches et majestueuses plantations baignant leurs branches dans ce fleuve aux flots bleus et calmes.

C'était aux premiers jours du printemps. La nature encore engourdie laissait à peine percer la verdure des prairies, et les fleurs blanches et si mignonnes des primevères étaler leurs fines coroles. Les arbres commencent à se couvrir de bourgeons rosés, ne bornaient point la vue par leur ombrage. Ce n'était plus, il est vrai, le sommeil et la mort, mais ce n'était pas encore le réveil complet et la vie. Cette tristesse de la nature renaissante n'a point la poétique mélancolie des derniers jours d'automne; l'âme est impatiente, elle appelle les fleurs éclatantes et les émanations parfumées, en ne voyant qu'un pâle soleil et une terre dépouillée de charmes.

La route de Chinon à Saumur commence à longer la Loire un peu au-dessus des débris du vieux manoir de Montsoreau, de sinistre mémoire. Jadis le fier castel y trempait le pied de ses remparts qui en sont aujourd'hui séparés par la largeur de la route. C'est dans ces sombres murs, sous ces lambris de châtaignier noircis par le temps, que le beau Bussy d'Amboise fut si vilainement occis par le sire de Chambes, comte de Montsoreau, dont il avait séduit la femme. Si un jour, je vous racon-

tais cette terrible histoire telle qu'elle est réellement arrivée, vous verriez que ce vaillant Bussy, dont le talent si fécond d'Alexandre Dumas a pu faire un héros de loyauté et de constance, n'était qu'un misérable : et vous donneriez votre sympathie à la femme noble et confiante qui avait livré tous les trésors de son âme, toutes les tendresses de son cœur à un homme aussi déloyal qu'il pourrait l'être de nos jours où il reste si peu de véritable loyauté.

De Montsoreau à Saumur la route et le fleuve qui vont s'accompagnant, sont longés par une chaîne de collines fertiles et riantes, dont les flancs creusés abritent une nombreuse et active population. Vous ne sauriez imaginer, sans le voir, tout ce qu'il y a d'agreste dans ces mille grottes tapissées de lierre et de fleurs grimpanes qui ne laissent qu'à peine entrevoir sous leurs épais rameaux une porte branlante, la fumée d'une cheminée cachée sous la végétation la plus luxuriante, ou une étroite fenêtre, aux carreaux luisants, derrière lesquels on découvre parfois de blancs et légers rideaux.

J'ai peu de temps, sans doute, à souffrir sur la terre : Eh bien, noble ami, je voudrais pouvoir passer ces quelques jours à l'ombre de ces riantes collines. N'allez pas croire pour cela, je vous prie, que je rêve encore d'une chaumière et d'un cœur : hélas ! je n'ai plus vingt ans. Je voudrais vivre dans l'une de ces grottes, avec le confortable de la chaumière d'Eugène Sue, aux Bordes ; y vivre pour admirer et rêver devant ce grand et beau raccourci de l'immensité. Comme ce serait charmant, en ouvrant les yeux de contempler de son lit, ou même paresseusement accroupie sur un moelleux tapis, cette belle rivière enserrant de ses voluptueux contours, et caressant amoureusement de ses ondes des îles délicieu-

ses, de vertes oasis, où brillent à travers d'épaisses feuillées, de blanches maisonnettes, comme des étoiles au front pur de la nuit ; de suivre d'un œil distrait les bateaux à la blanche voile, ridant à peine de leur sillage les flots azurés ; où se perdre par la pensée sous ces horizons sans fin ; mais, vous le savez, ami, loin d'admirer à mon réveil les diamants de la rosée au calice des fleurs, de fouler d'un pied léger les gazons humides des larmes de la nuit, tout en cueillant au bord des haies le thym odorant et le troëne en fleurs, j'ai quatre murs bien clos pour point de vue, et je commence ma journée par timbrer des lettres. O prosaïsme !...

De Montsoreau à Saumur, le magnifique spectacle se prolonge avec des variétés et des accidents qui en augmentent le charme. Saumur est admirablement située et fort joliment étendue sur la rive gauche de la Loire, dont les eaux lavent ses murs et fertilisent ses jardins, elle grimpe capricieusement aux flancs du monticule que couronne leur forteresse d'origine romaine, bien des fois renversée et réédifiée depuis les jours de Jules César. Mais toujours fière et protectrice de la cité couchée à ses pieds, son aspect imposant et hardi reporte la pensée à ces temps héroïques où la gloire et l'amour étaient le but de tout brave chevalier. Dès le quatrième siècle, Saumur était au nombre des cités de la Gaule, sous le nom de Mur ; elle faisait partie de son beau pays d'Aquitaine apporté en dot au roi Henri d'Angleterre, par la légère et galante Eléonore. Notre Louis le-Jeune agissant en époux outragé plutôt qu'en roi, perdit ainsi le plus beau fleuron de sa couronne, malgré les remontrances de ce trop célèbre abbé Suger, oncle et persécuteur de la tendre Héloïse. Pendant plusieurs siècles la ville se tint renfermée dans des cryptes, sous la montagne, moins pour fuir



reçue en 1848, et il abhorre tout ce qui pourrait lui faire soupçonner quelque arrière-pensée révolutionnaire. Aussi les esprits mal intentionnés ont-ils renoncé à leurs petites manœuvres devant l'opinion et l'attitude bien prononcées de ce pays.

» Nous jouissons assez souvent du privilège d'être calomniés par nos amis aussi bien que par nos ennemis. Ce que ces derniers font par méchanceté, les premiers le font par bêtise, et, ce qu'il y a de plus fort, c'est que ces propos, tendant à représenter faussement ce qui se passe chez nous, sont quelquefois colportés à l'étranger par certains Napolitains qui cherchent à se donner de l'importance en voulant paraître initiés aux secrets d'Etat. La manie de *politiquer* leur fait dire des choses entièrement controuvées dont ils s'imaginent que l'effet sera de relever la grandeur ou la fermeté de leur souverain.

» Ce qui est vrai, c'est que nos manufactures de guerre, comme l'arsenal et Pietrarsa (que le *Journal des Débats*, par parenthèse, a pris pour un nom d'homme dans une occasion récente où il a parlé de *Monsieur Pietrarsa*), sont en pleine activité; mais ce mouvement n'a rien d'extraordinaire, car c'est grâce à l'impulsion que le Roi a imprimée à ces deux établissements que le royaume de Naples est pourvu de tout ce que nécessitent ses armements de terre et de mer, tandis qu'autrefois nous étions condamnés à nous pourvoir à l'étranger. Si nous fabriquons aujourd'hui nos fusils, nos canons du gros calibre, les machines à vapeur pour nos navires de guerre; si nos troupes des diverses armes sont équipées et armées d'une manière qui ne laisse rien à désirer; si nos arsenaux sont bien approvisionnés, nous devons tous ces avantages à l'activité qui depuis vingt ans s'est progressivement accrue dans nos manufactures de guerre. Mais soyez persuadé qu'en ce moment nous ne faisons de préparatifs extraordinaires de défense ni à Naples ni en Sicile. La prévoyance de Ferdinand II a paré depuis longues années à toutes les éventualités, et, Dieu aidant, nous sommes tranquilles pour le présent, et très-rassurés sur l'avenir.

Ces renseignements rétablissent la vérité et représentent d'une manière exacte la situation. Personne n'ignore l'attention toute spéciale que S. M. le roi de Naples donne, depuis son avènement au trône, à tout ce qui se rattache au développement des ressources militaires nationales. Ce que l'on connaît beaucoup moins, ce sont les résultats obtenus, et nous pourrions entrer à ce sujet dans quelques détails auxquels les circonstances donnent de l'intérêt.

JULES GONDON. (*Univers*).

#### CHRONIQUE LOCALE.

Mercredi l'Ecole mutuelle avait son tour de fête et de bonheur, c'était sa distribution des prix. M. le Sous-Préfet présidait, accompagné de M. Duterme, adjoint, et assisté de MM. les délégués cantonnaux, de MM. les curés et de plusieurs ecclésiastiques de la ville.

les débordements du fleuve que pour se garantir des invasions des Normands. Chaque grotte devenait une forteresse au moment de l'attaque. A mesure que les rois francs devinrent plus forts elle descendit vers la plaine, où la coquette s'est assise sur la rive de son beau fleuve, fière de son passé, confiante en l'avenir, heureuse de sa prospérité présente.

De la terrasse du fier donjon, l'œil embrasse à la fois, la ville avec ses rues anciennes, rapides et tortueuses; les nouvelles, larges et droites; ses quais, ses édifices, la rivière, si calme qu'on la croirait immobile; au-delà des plaines sans bornes, et vers l'ouest, Angers, la ville aux souvenirs. Ce tableau si grandiose se grave à jamais dans la mémoire, quand une fois on a eu le bonheur de le contempler.

Je n'ai vu cette ville qu'en courant; à peine y suis-je resté quelques heures; aussi, ne pourrai-je, à mon grand regret, vous dire toutes les merveilleuses légendes attachées à ses vieux monuments, presque tous primitivement de l'époque romaine: mais restaurés tant de fois qu'il ne reste rien des plans primitifs. Un spirituel et savant officier de l'école a bien voulu se faire mon cicérone, qu'il veuille bien recevoir ici, avec son aimable compagne, mes sincères remerciements de leur gracieuse hospitalité; j'en garderai bonne souvenance et gratitude.

L'église de Notre-Dame de Nantilly fut chère à Louis XI; il s'était fait creuser une niche, qu'il appelait son oratoire dans le mur latéral de droite. Il était donc bien maigre, ce roi sanguinaire, pour tenir en un tel réduit? Telle était ma pensée tout en admirant les vieilles tapisseries appendues aux murailles. Il y a du reste un grand nombre d'églises à Saumur, c'est un pays fort religieux, entre celles de Saint-Jean, Saint-Pierre, Saint-Nicolas,

Malgré une averse de toute la matinée, la vaste salle de l'établissement était comble. Au moment où les autorités montaient sur l'estrade qui leur était préparée, la musique de l'Ecole de cavalerie a fait entendre une brillante fanfare.

M. Ratonis, directeur de l'Ecole mutuelle, a pris ensuite la parole et donné à ses jeunes élèves d'utiles et bons conseils, en expliquant ce qu'est l'amour de la Patrie.

M. le Sous-Préfet a prononcé, au milieu d'un auditoire plein d'une sympathique attention, l'allocation suivante:

« Mes chers enfants,

» C'est avec bonheur que je me vois appelé à l'honneur de présider cette solennité qui, en marquant la suspension de vos travaux scolaires, promet des encouragements à vos efforts, des récompenses à vos progrès. En ce jour de fête, chacun a sa part de bonheur et de douces émotions; chacun est animé d'une juste impatience. Elle se manifeste surtout dans le regard de vos mères vous contemplant avec un légitime orgueil. Cette impatience, je la comprends trop bien pour vouloir la prolonger; cependant, permettez-moi de déposer dans vos cœurs quelques conseils, avant de placer sur vos têtes les couronnes que vous avez méritées.

» L'instruction, mes amis, est le premier besoin de notre époque. Autrefois, elle restait dans la haute sphère de la société, et ne descendait pas assez prompte, assez abondante, assez familière jusqu'à l'enfant du peuple. Assise sur le seuil de la maison du riche, elle lui réservait tous ses trésors, et n'entraît presque jamais dans le modeste réduit du pauvre. Il n'en est pas de même aujourd'hui. Les portes de l'enseignement sont ouvertes à tous. La Patrie, notre mère commune, tenant ses regards constamment fixés sur la fragile enfance, ne cesse d'ouvrir des écoles, d'y appeler le pauvre aussi bien que le riche, et de convier, pour les diriger, des hommes distingués par leurs lumières et leurs talents. Elle fait plus, elle va chercher l'enfant de l'ouvrier jusque dans sa demeure, et si l'ouvrier lui dit: je suis trop pauvre pour pouvoir faire élever mon fils, la Patrie lui répond: je suis là pour l'aider.

» C'est que, mes enfants, elle a compris que l'homme ne vit pas seulement du pain qui se gagne à la sueur du visage, mais qu'il lui faut quelque chose de meilleur, un aliment plus substantiel, plus fortifiant encore; elle a compris qu'il fallait se dévouer, faire des sacrifices pour aplanir les difficultés de l'instruction, pour en élargir le cercle, et en multiplier les ressorts. C'est pourquoi elle a rendu facile l'accès des écoles où les enfants puisent les leçons de la sagesse divine qui éclaire l'intelligence, chauffe le cœur, prévient les écarts du jeune âge, et donne à l'homme la force nécessaire pour vaincre ses passions.

» Estimez-vous donc heureux d'une telle faveur; profitez d'un si grand bienfait, chers enfants; et vous, pères et mères qui m'écoutez, continuez à

Notre-Dame-des-Ardilliers et autres, on distingue celle de la Visitation, célèbre par la retraite de mademoiselle de Melun; il y a là tout un sujet de roman. Quoi de plus touchant, en effet, estimable ami, que cette jeune princesse dans tout l'éclat de la beauté, entourée des hommages d'une cour galante et chevaleresque, venant malgré son âme ardente et son cœur sensible, se réfugier aux pieds des autels, dérochant au monde le lieu de sa retraite, cachant son nom à tous pour fuir, peut-être, les trop tendres empressements d'un amant encore adoré. Les combats, les douleurs de cette nature de feu, s'exhalant entre les murs étroits d'une froide cellule, après le séjour des palais somptueux seraient des pages pleines de larmes. Qui sait, si un jour, je ne vous les raconterai pas!

L'Hôtel-de-Ville du 16<sup>e</sup> siècle est élégant et monumental; du quai on ne peut voir la façade principale, tournée vers une rue étroite qui en dérobe l'effet.

Ce qui surtout anime la jolie petite ville de Saumur, après son heureuse situation, c'est l'Ecole de cavalerie, où la vaillante jeunesse de nos armées vient apprendre, avec l'art terrible de la guerre, celui plus gracieux des tournois et carrousels. Et c'est un spectacle merveilleux alors que la société de la ville, nombreuse et bien choisie, se trouve réunie aux élèves de l'Ecole par l'une de ces fêtes courtoises qui rappellent les beaux jours des chevaliers de la table ronde, ou à l'une de ces soirées délicieuses des salons du Sous-Préfet, homme d'infiniment d'esprit et de tact, ami des beaux-arts, accueillant avec une honorable bienveillance ceux qui les cultivent, tout en ne leur étant, peut-être, lui-même pas étranger. Ces femmes, en général, belles et charmantes, ces brillants officiers aux uniformes variés composent des bals splendides, comme on en voit rarement en province. Saumur est la

envoyer vos fils sous ce toit hospitalier, où ils se trouvent à l'abri de tout danger, de tout naufrage. Vous les avez soustraits à la fange de la rue, aux clameurs de la place publique, au désespoir, à l'oisiveté, le plus redoutable des fléaux. C'est bien; mais, de grâce! ne laissez pas votre œuvre imparfaite. Un petit nombre d'années passées dans les écoles, ne suffisent pas pour faire de vos enfants des hommes bien élevés. L'éducation, sachez-le bien, ne consiste pas seulement dans le degré des connaissances acquises. L'instruction, proprement dite, n'est qu'un faible rameau de cet arbre de vie, à l'ombre duquel se développent ces jeunes intelligences. La Société demande à vos fils autre chose que de savoir lire et écrire, car ce qui lui manque, à elle, ce ne sont pas les hommes instruits, mais les hommes au cœur honnête et dévoué, les hommes aux intentions droites et pures. Laissez-les donc le plus longtemps possible dans cet établissement, sous la direction du maître dont les leçons tendent tout à la fois à orner leur esprit, à former leur cœur, à élever leur âme. Et puis, seconde-les vous-mêmes les efforts de ce sage directeur. Vous voulez le bonheur de vos enfants, n'est-ce pas? C'est à vous de le préparer en leur donnant l'exemple du bien, l'exemple de l'attachement au devoir, l'exemple de la vertu.

» Ainsi donc, mes enfants, un peu de science et une bonne éducation, voilà ce que vos études vous réservent. L'Ecole primaire communale de Saumur saura persévérer dans la bonne direction qui lui a été imprimée, pour atteindre constamment ce double but; la ville voudra bien continuer les sacrifices qu'elle s'impose, chaque année, pour cet établissement, et vous, quand, après des études fructueuses, la société vous appellera dans ses rangs, vous y apporterez votre concours de lumières, de moralité et d'influence; vous vous montrerez, en toutes circonstances, soumis à la Religion, respectueux envers vos parents et envers l'autorité, dévoués au chef de l'Etat, et dignes enfin de notre belle Patrie, qui attend des générations naissantes la conservation de sa grandeur et de sa gloire.

Pendant la distribution, les enfants ont chanté avec beaucoup de goût, sous la direction de M. Legeay, leur maître si zélé, plusieurs cantilènes appropriées à la circonstance.

PAUL GODET.

M. le Directeur a lu les noms des lauréats, ainsi qu'il suit:

PRIX D'HONNEUR. — Camille Duveau.

Camille Duveau, 7 prix; François Delfault, 6; François Forest, 6; Maximilien Piéron, 5; Louis Budan, 4; François Moret, 5; Théodore Latreille, 5; Henri Pérare, 5; Théophile Hurtault, 5; Léonce Chedeville, 5; Edmond Gauthier, 5; François Valteau, 5; Désiré Verneau, 5; Jean-Baptiste Boucheron, 2; Auguste Ferland, 2; Adolphe Groleau, 2; Eugène Aubré, 2; Gustave Pouzet, 2; Edouard Lepoutré, 2; Julien Ludovic, 2; Ernest Rouault, 2; Félix Blain, 2; Henri Buisson, 2; Ferdinand Auvé, 2; Emile Boutin, 2; Jules Chedeville, 2; Auguste Dozon, 2; Joseph Dillay, 2; Alexis Davoine, 2; Jules Expert, 2; Emile Gauron, 2; Louis

plus agréable petite ville que j'aie encore vue: tout s'y trouve réuni pour satisfaire les plaisirs de la jeunesse, les méditations du savant, les rêveries du poète, la passion de l'antiquaire. Aussi, si ma destinée le permettait, m'y trouverais je bienheureuse. Non pas que je voulusse l'habiter au détriment de ma grotte poétique, aux flancs des collines de Montsoreau; oh! non. — Mais quand la bise glacée du nord aurait arraché aux arbres éplorés, leur dernier soupir avec leur dernière feuille, que d'épais brouillards couvrant les flots bleus de ma belle rivière, me déroberaient ses vertes oasis et leurs blanches maisonnettes, je me réfugierais dans la coquette cité pour me réjouir de sa gaieté et de ses fêtes.

A propos de fêtes, il y en aura de belles vers les premiers jours de septembre; courses et carrousel s'y succéderont; j'espère, pour ces jours-là, qu'affranchie de mon joug postal, je pourrai revoir en liberté ce pays charmant, et aller battre des mains aux vainqueurs.

Je regretterai peut-être, de ne vous avoir pas pour chevalier; mes regrets seront diminués par la certitude que si j'assistais aux joutes courtoises des officiers saumurois, vous combatteriez vaillamment dans les déserts de la vieille Numidie.

Convenez, valeureux ami, que la terre serait un séjour bien agréable, si toutes choses y étaient si bien à leur place. A vous, messieurs les officiers français, les combats et la gloire; à nous, femmes, le plaisir et le *dolce far niente*.

Richelieu, août 53.

VICTOIRE SEGUIN.

BOURSE DU 19 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 104 90.  
3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 80 35.

P. GODET, propriétaire-gérant.



Grignon, 2; Eugène Gannereau, 2; Paul Lebois, 2; Jacques Leugeron, 2; Armand Lecompte, 2; Charles Margery, 2; Ernest Normand, 2; Jules Olivier, 2; Gustave Menard, 2; Victor Neveu, 2; Henri Porcher, 2; Edouard Perré, 2; Félix Razin, 2; Henri Roland, 2; Joseph Raynault, 2; Ernest Taillebois, 2; Louis Vinsonneau, 2; Eugène Bretonneau, 1; Paul Daveau, 1; Victor Droucheau, 1; Auguste Rivain, 1; Jules Rouché, 1; Louis Page, 1; Alphonse Page, 1; Charles Norré, 1; Henri Favier, 1; Alexis Stienvrot, 1; Eugène Aubin, 1; Eugène Antoine, 1; Eugène Anquetain, 1; Ferdinand Ballet, 1; Auguste Brazille, 1; Joseph Brard, 1; Fourrier Brard, 1; Louis Blain, 1; Charles Ballu, 1; Ernest Babeau, 1; Eugène Blain, 1; Auguste Brosse, 1; Pierre Blandin, 1; Paul Boisnier, 1; Charles Bouchard, 1; Edouard Béhu, 1; Eugène Boutin, 1; Romain Béduit, 1; Pierre Chaillon, 1; Armand Château, 1; Philippe Chaillon, 1; Eugène Crochu, 1; Auguste Courant, 1; Henri Cocuau, 1; Auguste Cocuau, 1; Joseph Courtigné, 1; Alphonse Carré, 1; Camille Dugas, 1; Alexis Delhumeau, 1; Léon Duveau, 1; Gustave Doussain, 1; Eugène Dupuis, 1; Henri Davoine, 1; Théophile Fouques, 1; François Gogger, 1; Charles Guadaire, 1; Lucien Gautier, 1; Laurent Grégoire, 1; Ernest Girard, 1; Auguste Jousset, 1; Pierre Hamelin, 1; Théophile Loigereau, 1; Pierre Loyeau, 1; Paul Lafond, 1; Adolphe Nouzilleau, 1; Armand Marchand, 1; Pierre Monet, 1; Casimir Menoré, 1; Charles Neveu, 1; Joseph

Pasquier, 1; Charles Pannier, 1; Armand Petit, 1; Auguste Pouzet, 1; Adolphe Pommier, 1; Louis Piche-rie, 1; Théodore Poirier, 1; Léon Pasquier, 1; Alphonse Roger, 1; Emile Robineau, 1; Auguste Rouse, 1; Emile Samsom, 1; Eugène Rabouin, 1; Charles Raynault, 1; Alfred Delaharrie, 1; Eugène Sauvan, 1; Camille Saumureau, 1; Charles Tasté, 1; Alphonse Touchais, 1; Arthur Tourangeau, 1; Joseph David, 1; Alphonse Vennevier, 1; Auguste Vanard, 1; Hippolyte Verneau, 1; Raymond Villemotte, 1.

Il n'y a pas que les villes qui aient célébré avec pompe la Saint-Napoléon; les campagnes, elles aussi, ont voulu donner à cette fête, qui est celle de l'Empereur, tout l'éclat, toute la solennité possibles.

Nous recevons des lettres de diverses communes, qui nous donnent des détails intéressants; nous voudrions pouvoir les publier toutes; mais, l'espace nous manquant, nous en analyserons une qui nous est adressée de Champtoceaux, et qui nous semble avoir un caractère particulier.

Dans ce bourg, ville célèbre au temps des Penthievre et des Clisson, fonctionne, depuis longtemps et avec un succès toujours croissant, une société de secours mutuels: plusieurs fonctionnai-

res publics et des habitants notables figurent comme membres honoraires dans cette société.

Lundi donc, 15 août, après avoir assisté en corps à la cérémonie religieuse, tous les membres se sont réunis, ont fait aux pauvres une utile distribution de pain et ont décidé, qu'à l'avenir, une assemblée générale aurait lieu, à pareil jour, sans préjudicier, bien entendu, à la réunion fixée antérieurement à la Saint-Clément, fête patronale de la Société, qui sera célébrée, comme d'usage, par une messe solennelle.

Il nous semble que c'est là célébrer d'autant mieux la fête de l'Empereur, que c'est entrer dans ses vues de bien-être et de moralisation pour tous.

PAUL GODET.

Le tirage de la loterie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui devait avoir lieu le 1<sup>er</sup> septembre prochain, est ajourné au 8 du même mois.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* du 19 contient divers décrets concernant l'importation des grains et farines, des nominations dans la magistrature, dans la Légion d'Honneur et dans les médailles militaires.—Havas.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur.

### PURGE

D'hypothèques légales.

(Art. 2193 et 2194 du C. c.)

D'un acte au rapport de M<sup>rs</sup> Leroux et Duterme, notaires à Saumur, en date du vingt-quatre juillet mil huit cent cinquante-trois, enregistré,

Il appert:

Que M. Félix-Paulin Effray, propriétaire, demeurant à New-York (Etats-Unis d'Amérique);—M. Alexandre-André Effray, négociant, demeurant à Cincinnati, comté de Hamilton, Etat de l'Ohio (Etats-Unis d'Amérique);—M<sup>me</sup> Geneviève-Marie-Marguerite Effray, épouse de M. René Minier, ancien marchand drapier, demeurant à Bordeaux, rue de la Prévôté, 24, de son mari assistée et autorisée;—M<sup>me</sup> Pauline Effray, épouse de M. Philippe Trabat-Cussac, propriétaire, demeurant à Bordeaux, rue du Puits-Paulin, n<sup>o</sup> 6, de son mari assistée et autorisée;—M. Armand Effray, marchand drapier, demeurant à Bordeaux, rue Ste-Catherine, n<sup>o</sup> 20;—M<sup>lle</sup> Geneviève-Emilie Effray, religieuse au couvent du Sacré-Cœur, commune de Condéran, près Bordeaux;—M<sup>me</sup> Zélie Effray, épouse de M. François Lutard, marchand mercier, demeurant à Bordeaux, rue du Puy-de-Bagne-Gap, n<sup>o</sup> 1, de son mari assistée et autorisée;—M. Georges Chauvet, ancien liquoriste, et M<sup>me</sup> Clémentine Effray, son épouse, de lui autorisée, demeurant à Bordeaux, rue du Cancera, n<sup>o</sup> 23;—M. Denis-Emile Pironneau, célibataire, demeurant à Nantes, rue du Petit-Bacchus;—MM. Hippolyte Derouet et Félix Derouet, célibataires, majeurs, médecins, demeurant à Nantes, le premier, rue de la Poissonnerie, le second, rue Saint-Jacques;

Ont vendu avec garantie solidaire de tous troubles généralement quelconques,

A MM. Florent Chauvet et Pierre Pasquier, gendre Pimot, propriétaires, demeurant tous deux à Varrains, acquéreurs, chacun pour moitié et indivisément,

Une ferme, nommée la ferme de la Maison-Rouge, ou de la Rue-Pichon, située commune de Saint-Lambert-des-Levées, exploitée par les époux Baudonin, consistant en:

1<sup>o</sup> Les bâtiments d'habitation et d'exploitation, composés de chambre à cheminée, boulangerie, grenier sur ces deux pièces, chambre froide, cellier, pressoir, écurie aux bœufs, écurie aux vaches, autre chambre froide, cinq toits à porcs, trois autres et une cuisinette à la suite, grange et garde-monnaie, cour entourée de murs contenant environ vingt-cinq ares, puits,

porte cochère, et petite porte ouvrant sur la rue Pichon;

2<sup>o</sup> Un jardin, contenant environ treize ares, séparé par un mur de ladite cour;

3<sup>o</sup> Une ouche, attenant à la maison, contenant deux hectares huit ares soixante centiares;

4<sup>o</sup> Une pièce de terre, contenant un hectare quatre ares quatre-vingt-huit centiares, située au lieu nommé les Brécis;

5<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, aussi nommée les Brécis, contenant environ quarante-un ares vingt centiares;

6<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée les Tourteraiés, contenant un hectare quatre-vingt-dix-sept ares;

7<sup>o</sup> Une pièce de terre, au lieu nommé les Ruax, contenant quatre-vingt-un ares cinquante-six centiares;

8<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, contenant quarante-cinq ares quatre-vingt-quatorze centiares, nommée le Champ-des-Clienes;

9<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée les Bas-Champs, contenant trente-neuf ares quatre-vingt-deux centiares;

10<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, au même lieu des Bas-Champs, contenant cinquante-deux ares quatre-vingt-quinze centiares;

11<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée le Champ-du-Verger, contenant un hectare cinquante-huit ares quatre-vingts centiares;

12<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée la Ganaudière, contenant deux hectares quarante-sept ares neuf centiares;

13<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, située au même lieu, contenant environ trente-trois ares;

14<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, située encore au même lieu, contenant quarante ares quatre-vingt-sept centiares environ;

15<sup>o</sup> Une autre pièce de terre, nommée les Bas-Champs, contenant environ un hectare quatre-vingt-sept ares trente-sept centiares;

16<sup>o</sup> Une pièce de terre, nommée les Martaudènes, contenant environ trente-trois ares;

17<sup>o</sup> Un morceau de pré, nommé les Oseraies, ou le Butteau, contenant environ six ares cinquante-six centiares;

18<sup>o</sup> Un petit morceau de pré, nommé les Oseraies, contenant environ onze ares quatre-vingt-dix centiares;

19<sup>o</sup> Une autre pièce de pré, nommée les Oseraies, contenant environ soixante-douze ares quarante-six centiares;

20<sup>o</sup> Un petit pré, situé au même lieu, contenant environ trente-cinq ares trente-cinq centiares;

21<sup>o</sup> Un autre pré, situé au même lieu, contenant environ deux hectares quarante-quatre ares quatre-vingt-deux centiares;

22<sup>o</sup> Une pâture plantée, nommée la Saulaie, contenant trente-huit ares soixante-quatorze centiares;

23<sup>o</sup> Une autre pâture plantée, contenant environ onze ares, au lieu nommé la Boire;

24<sup>o</sup> Et une pièce de terre et rangées de vigne, située au lieu dit Boirenette, contenant environ vingt-huit ares quatre-vingt-huit centiares.

Tous ces biens sont situés dans la commune de Saint-Lambert-des-Levées.

#### ORIGINE DE LA PROPRIÉTÉ.

Par son testament olographe, en date à Saumur, du treize octobre mil huit cent trente-sept, enregistré, M<sup>me</sup> Marie Rossignol, épouse de M. Louis Lesvesque-Hurault, propriétaire à Saumur, décédée à Saumur le douze juillet mil huit cent quarante-quatre, sans laisser d'héritiers à réserve, a légué à son mari, aujourd'hui aussi décédé, l'usufruit de tous les biens qui composeraient sa succession, et a institué pour ses légataires universels, par portions égales, M. Félix-Paulin Effray, M. Alexandre-André Effray, M<sup>me</sup> Minier, M<sup>me</sup> Trabat-Cussac, M<sup>me</sup> Chauvet, M. Armand Effray, M<sup>lle</sup> Geneviève-Emilie Effray, M<sup>me</sup> Lutard, M. Pironneau, MM. Hippolyte et Félix Derouet, vendeurs ci-dessus nommés, et deux autres qui ont, ou touché ou cédé leurs parts et portions dans la succession de ladite dame Levesque-Hurault. La ferme ci-dessus désignée provient donc, auxdits vendeurs, de la succession de ladite dame Levesque-Hurault, qui l'avait elle-même recueillie de la succession de M. Nicolas Rossignol, ancien notaire à Saumur, et dans celle de M<sup>me</sup> Marie Taillefer, son épouse, ses père et mère, décédés à Saumur, et dont elle était héritière conjointement avec son frère, M. Pierre-Paul Rossignol, ancien notaire. M<sup>me</sup> Levesque-Hurault a été définitivement appropriée de ladite ferme, au terme d'un acte de transport de droits successifs consenti à son profit par ledit sieur Pierre-Paul Rossignol, devant M<sup>e</sup> Fremont, notaire à Saumur, le vingt-quatre avril mil huit cent vingt-un. Il a été déclaré, lors de la vente faite à MM. Chauvet et Pasquier, que le prix du transport dont il vient d'être parlé, avait été entièrement payé les neuf février et cinq juillet mil huit cent vingt-deux.

MM. Chauvet et Pasquier, acquéreurs, ont eu, à partir du vingt-quatre juillet mil huit cent cinquante-trois, jour de l'acte, la propriété de la ferme vendue, et ils entreront en jouissance le premier novembre mil huit cent cinquante-trois.

#### PRIX.

Outre les charges et conditions de ladite vente, elle a eu lieu moyennant la somme de cinquante-huit mille francs, que MM. Chauvet et Pasquier

s'obligent à payer solidairement entre eux, le premier novembre mil huit cent cinquante-trois, sans intérêt jusqu'à cette époque.

Pour la sûreté dudit prix, les immeubles dont il s'agit sont demeurés affectés par privilège.

MM. Chauvet et Pasquier voulant opérer la purge des hypothèques légales, une copie dudit contrat de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil de Saumur (Maine-et-Loire), conformément à l'article 2194 du Code civil, et l'acte de dépôt qui en a été dressé par le greffier, le vingt-six juillet mil huit cent cinquante-trois, a été notifié à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal, le dix-neuf août mil huit cent cinquante-trois, par exploit de Simon, huissier à Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus de MM. Chauvet et Pasquier, ladite notification avait pour but de mettre les ayant-droit en mesure de requérir l'hypothèque légale, et que les sus-nommés feraient publier ladite notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du Conseil d'Etat, du premier juin mil huit cent sept.

Fait et rédigé à Saumur, par M<sup>e</sup> Lecoy, avoué des sieurs Chauvet et Pasquier, le dix-huit août mil huit cent cinquante-trois.

(494)

Signé: LECOY.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Saumur, en date du 13 août 1853, enregistré,

Il appert:

Que, sur la demande en interdiction formée contre Anne Rebeilleau, femme Pierre Dubois, herboriste à Saumur, rue Saint-Nicolas, par le sieur Jean Baudriller, propriétaire et cultivateur, et Marie Rebeilleau, sa femme, de lui autorisée, demeurant commune de Chacé, beau-frère et sœur de la femme Dubois,

Le Tribunal a défendu à celle-ci, conformément à l'art. 513 du Code civil, de plaider, de transiger, d'emprunter, de recevoir un capital, mobilier quelconque, et d'en donner décharge, d'aliéner, ni de grever ses biens d'hypothèques, sans l'assistance de M. François Pineau-Métivier, pompier, rue d'Orléans, à Saumur, son conseil judiciaire, nommé par le même jugement.

Pour extrait certifié conforme par M<sup>e</sup> Lecoy, avoué des époux Baudriller, à Saumur, le 20 août 1853.

(495)

Signé: LECOY.



Etude de M<sup>e</sup> JAHAN, avoué à Saumur.

**Purge d'hypothèques légales.**

Par exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du 12 août courant 1853, enregistré, M. Philippe Bernard, gérant du Canal de la Dive, demeurant à la Motte-Bourbon, commune de Pouancé, lequel a fait élection de domicile, étude de M<sup>e</sup> Jahan, avoué, près le Tribunal civil de première instance de Saumur, qui a été constitué pour lui.

A fait signifier, notifier et laisser copie: 1<sup>o</sup> à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal civil de Saumur; 2<sup>o</sup> à dame Maria-Marthalena-Marguerita Metta-Bergholtz, veuve de M. Joseph Orthlieb, en son vivant, cantinier à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

D'un acte fait au greffe du Tribunal civil de Saumur, le 1<sup>er</sup> août 1853, dûment enregistré, contenant le dépôt fait par ledit M<sup>e</sup> Jahan, avoué, de la copie collationnée d'un procès-verbal d'adjudication dressé pour M<sup>es</sup> Leroux et Le Blaye, notaires à Saumur, le 26 juin 1853, enregistré, contenant adjudication au profit de mondit sieur Philippe Bernard, par le sieur Pierre Cournay, concierge du Palais-de-Justice de Saumur, ayant agi comme curateur à la succession vacante dudit sieur Joseph Orthlieb,

D'une maison, située à Saint-Florent, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, consistant en un corps de bâtiment, servant d'habitation, composé d'une cuisine, arrière-cuisine, cave, petit grenier au-dessus de cette cave, deux chambres et un cabinet au 1<sup>er</sup> étage, grenier dessus, petite cour derrière, latrines au fond.

Un petit jardin, situé au midi de la maison, joignant au midi M. Vaillant, mur entre, au levant le quétier ci-après désigné, au nord Huot et la maison, cour ensuite du jardin, écurie en bas-côté, quétier en face des objets ci-dessus, joignant le Thouët et de la largeur de la propriété vendue;

Moyennant, outre les charges, clauses et conditions portées audit procès-verbal d'adjudication, le prix principal de cinq mille six cents francs.

Cet exploit contient, en outre, déclaration à M. le Procureur impérial, qu'outre la succession vacante de M. Joseph Orthlieb, vendeuse, et mondit sieur Orthlieb et la dame sa veuve, les précédents propriétaires connus, desdits biens, sont: M. Just-Joseph-Marie Vaillant, propriétaire à Saint-Florent, et dame Jeanne-Thérèse Grandadam, décédée, son épouse; dame Louise-Hortense Frogier, épouse de M. Gabriel-Jules Binsse, chirurgien à Passavant; M. Joseph Frogier, notaire à la Chapelle-sur-Loire, dame Victoire Peltier, veuve de M. Joseph Frogier, en son vivant chirurgien à Passavant, M. Hyacinthe-Paul Peltier, ancien pharmacien à Doué; M. Jacques Pain, pharmacien, et dame Henriette-Victoire Sondée, son épouse, décédés à Saint-Florent; et dame Catherine Belain, veuve de M. Pierre Gallipant, ancien négociant à Nantes;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas tous connus du requérant, il ferait publier cette notification dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1<sup>er</sup> juin suivant.

En conséquence, les personnes qui peuvent avoir sur lesdits biens des hypothèques légales, existantes indépendamment d'inscriptions, sont prévenues qu'il leur est accordé un délai de

deux mois à partir de ce jour, pour requérir inscription au bureau des hypothèques de Saumur, et qu'à faute par elles de le faire dans ledit délai, elles seront déchues et déclarées forcloses du droit de requérir cette inscription.

Signé JAHAN, avoué - licencié. (496)

**A VENDRE  
BOIS DE CHARPENTE  
MOELLON, ETC.**

S'adresser à M. PRÊTRE, maçon, sur les Ponts. (497)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE  
EN TOTALITÉ OU PAR LOTS**

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située à St Florent, rue Haute-de-St-Florent, à peu de distance de l'Eglise.

**PREMIER LOT.**

Le 1<sup>er</sup> lot, ayant une façade sur la rue Haute de Saint-Florent et une autre façade sur la rue Neuve conduisant au chemin du Cimetière, se compose de maisons, caves avec pressoir, cours et jardins, d'une contenance totale de 6 ares 80 centiares.

**2<sup>e</sup> Lot.**

Ce lot, ayant une façade de 40 mètres 30 centimètres sur la rue Neuve, contient 11 ares de terrain propre à bâtir.

**3<sup>e</sup> Lot.**

Même étendue de terrain, actuellement en vigne, avec une façade de 35 mètres 40 centimètres, sur la rue Neuve.

**4<sup>e</sup> Lot.**

Ce lot, situé à la suite du précédent, contient aussi 11 ares, il a une façade de 30 mètres 50 centimètres sur la même rue Neuve.

**5<sup>e</sup> ET DERNIER LOT.**

Enfin le 5<sup>e</sup> lot contient 9 ares 58 centiares; il a une façade sur la rue Neuve de 33 mètres 20 centimètres, et une autre sur le chemin dit du Cimetière.

Ces terrains, propres à bâtir, sont entourés de murs de clôture de trois côtés; ils sont en partie plantés de vigne et d'arbres fruitiers en plein rapport; ils proviennent de l'ancienne propriété de feu M. Chalopin.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

On pourra prendre possession de suite.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter:

1<sup>o</sup> A. M. le V<sup>o</sup> DE LA FRÉGEOLIERE, à Saint-Florent;

2<sup>o</sup> Et à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (487)

**A VENDRE  
OU A LOUER,  
UNE**

**MAISON MEUBLÉE avec JARDIN,**  
Située à Saumur, rue des Saulais  
(Faubourg des Ponts).

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (459)

**A CÉDER  
MAGASIN**

**d'Épicerie, débit de Vin  
et d'Eau-de-Vie, etc.,**

Situé Grand'Rue et faisant l'angle  
de celle Traversière.

Cette maison, ayant ouverture sur deux rues, est susceptible de grandes augmentations.

S'adresser à PINOT, ex-boulangier, qui en est le propriétaire. (439)

**A LOUER**

Présentement,

**MAISON**, rue du Portail-Louis, ayant boutique, arrière-boutique, cave; trois chambres, mansarde et greniers.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve NEVOUET-JUBAULT, couvreur, rue d'Orléans, 93. (420)

Une Maison de Commerce de cette ville **DEMANDE UN APPRENTI.**  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

En détail

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 21 août 1853, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

**LES BIENS**

Ci-après désignés, appartenant à M<sup>mo</sup> RENAULT-LABROUSSE, situés au Pont-Fouchard, lieu dit les Sables, commune de Bagneux, savoir:

**1<sup>er</sup> Lot.**

Une maison, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, dont une à cheminée, grenier dessus, cellier, puits, cour et portion de jardin; le tout contenant 3 ares 60 centiares, joignant du levant la grande route de Saumur à Montreuil, sur laquelle cette propriété a une façade de 12 mètres, au nord M. Meignan, au couchant le chemin de Riou, et au midi le 2<sup>e</sup> lot.

**2<sup>e</sup> Lot.**

Cinq ares de terrain propre à bâtir, situé à la suite du 1<sup>er</sup> lot, ayant une façade de 12 mètres 68 centimètres sur ladite route de Saumur à Montreuil, joignant du midi M. Lebrun, du levant la grande route, du couchant le chemin de Riou.

**3<sup>e</sup> Lot.**

Trente-cinq ares 5 centiares de terre, plantée d'arbres fruitiers, tenant du midi à M. Delandes, à l'est M. Guichard, et à l'ouest le chemin de Riou.

Ce lot pourra être divisé en 2 portions, lors de la vente.

Le même jour 21 août et à la même heure, en l'étude de M<sup>e</sup> Chasle, il sera vendu un autre terrain propre à bâtir, situé audit lieu de la Croix-des-Sables, appartenant à M. Alexandre Mée.

Ce terrain, contenant 4 ares 63 centiares, joint du levant la route de Saumur à Montreuil, sur laquelle il a une façade de 12 mètres 20 centimètres, du couchant l'ancien chemin de Saumur à Doué, du midi Gaschot, et du nord M<sup>mo</sup> Renault (2<sup>e</sup> lot ci-dessus).

S'adresser pour tous renseignements à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des sites de propriété. (485)

**A CÉDER DE SUITE**

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉ**

Rouennerie, toile et épicerie parfaitement situé dans un chef-lieu de canton des environs de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. FIÈVRE, négociant à Saumur. (483)

Etude de M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes.

**A VENDRE**

A l'amiable

DEUX BELLES

**PRESQU'ILES,**

Placées sur le bord de la Loire, entre ce fleuve et la Levée, parfaitement affrêes d'osiers et plantées de peupliers et autres arbres.

Le tout commune de Varennes; L'une au canton des Trois-Maillets, contenant 4 hectares 41 ares 07 centiares; l'autre à l'Île-Oger, contenant 3 hectares 78 ares.

On vendrait à plusieurs acquéreurs, s'ils se réunissaient pour acheter la totalité.

S'adresser pour tous renseignements à M<sup>e</sup> BAUDRY, notaire à Varennes.



**MALADIES DES CHIENS.**

La Poudre de VATRIN les guérit et préserve; 1 franc le paquet, avec l'instruction, à la pharmacie, rue de Poitou, 13, à Paris. — Dépôt à Saumur chez M. L'Hermite, arquebuserier. (426)

**A LOUER**

Pour la Toussaint

OU POUR NOËL PROCHAIN,

**JOLIE MAISON** avec cour et jardin, située à la Croix-Verte.

S'adresser à M. CH. MILSONNEAU, qui l'occupe. (428)

**A VENDRE**

Une **MAISON**, située à Saumur, Grand'Rue, n<sup>o</sup> 53, occupée par M. Hyacinthe Boutault, boulangier.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (445)

**A LOUER**

Pour Noël 1853.

Une **MAISON**, située à Saumur, rue du Petit-Mail, occupée par M<sup>mo</sup> Mathieu.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (437)

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de Bordeaux, 23,

Appartenant à M. VINET,

Consistant en salon de compagnie et salle à manger au rez-de-chaussée, deux chambres au premier étage, deux chambres au second étage, grenier, parterre devant le salon, cuisine et cave en soubassement; jardin dans lequel est une petite pièce d'eau; serres-bois, serre, cour et basse-cour.

S'adresser à M. VINET, et à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (409)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**FONDS A PLACER.**

Diverses sommes à l'intérêt de 4 et 1/2 pour 100. (328).

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

**PLUMES GUTTA-PERCHA**

BREVETÉES EN FRANCE ET EN ANGLETERRE.

MM. Hinks-Wells et C<sup>ie</sup> ont l'honneur de prévenir le public que des personnes animées d'un esprit de déloyale concurrence, et jalouses du succès de leurs Plumes Gutta Percha, ont cherché à les imiter en noirissant et en vernissant des Plumes de qualités ordinaires.

La Maison Hinks-Wells et C<sup>ie</sup> engage les amateurs de bonnes Plumes à bien vouloir s'identifier avec sa signature qui se trouve gravée sur ses Plumes et imprimée sur ses Boîtes.

S'adresser à PARIS, pour la vente en gros, à MM. Hinks-Wells et C<sup>ie</sup>, 42, rue Mauconseil, et pour la vente en détail, dans toutes les bonnes Papeeteries de France et de l'étranger.